



Disability Policy  
Research Program

kids  
brain health  
network



réseau pour  
la santé du cerveau  
des enfants

# Politiques en matière de handicap au Canada : Rapport provincial et territorial

## Janvier 2025

Préparé par : Brittany Finlay, Samuel Ragot, Lucyna M. Lach et  
Jennifer D. Zwicker

# À PROPOS DE CE RAPPORT

Le Rapport provincial et territorial sur les politiques en matière de handicap au Canada a été commandé par le Réseau pour la santé du cerveau des enfants (RSCE) et élaboré en collaboration avec l'équipe de recherche du Disability Policy Research Program (DiPo) et l'Université McGill. L'objectif de ce rapport est de donner une vue d'ensemble de l'état actuel des politiques relatives au handicap dans les provinces et territoires canadiens. Ce rapport peut servir de cadre de référence pour évaluer, ou du moins comprendre, les progrès relatifs à l'évolution future des politiques dans ce domaine.

Dans cette compilation, nous nous sommes efforcés d'être aussi exhaustifs que possible en incluant l'ensemble des politiques relatives aux personnes handicapées dans chaque province et territoire.

Nous sommes conscients du fait que ce rapport représente une évaluation ponctuelle des politiques dans le domaine du handicap. Par conséquent, les informations et les liens pourraient changer au fil du temps, au gré des changements de gouvernements et de politiques. Néanmoins, à la date de publication, toutes les informations contenues dans ce rapport sont exactes. Dans un souci de rigueur, ce rapport a été revu et vérifié par des personnes possédant une expertise ou une expérience vécue des politiques relatives au handicap dans tout le Canada.

Afin d'être exhaustifs tout en restant concis, nous avons appliqué une série de critères d'inclusion et d'exclusion aux instruments de politique présentés dans ce rapport. Cette compilation se concentre sur la législation, les plans d'action, les initiatives de sensibilisation et de défense des droits, les programmes fiscaux et les services de soutien aux enfants et adultes atteints de handicap permanent, dès la naissance ou au cours de leur développement, durant la petite enfance. Cela inclut les handicaps neurodéveloppementaux et les handicaps physiques, la surdité et les troubles auditifs, ainsi que la cécité et les troubles visuels. Les instruments politiques axés exclusivement sur le soutien aux personnes atteintes de handicap plus tard dans leur vie, par exemple à la suite d'un accident ou d'une blessure liée à leur activité professionnelle, sont exclus de ce rapport. Dans certains cas, les instruments politiques sont accessibles à tous les citoyens et n'ont donc pas été spécialement conçus pour les personnes handicapées et leurs familles. Nous désignons ces instruments sous le nom de « programmes mixtes »;

nous les avons inclus dans notre analyse, car ils peuvent être pertinents pour les personnes handicapées ou comporter des critères d'admissibilité particuliers à celles-ci.

Ceci est particulièrement important dans les provinces et territoires où il n'y a pas d'instruments politiques et de programmes spécialement conçus pour les personnes handicapées, afin de leur fournir d'autres moyens d'avoir accès aux soutiens.

Nous avons choisi d'axer ce rapport sur les enfants et adultes handicapés et d'exclure les programmes d'aide aux personnes âgées (65 ans ou plus) handicapées. En revanche, nous avons inclus les programmes d'aide aux personnes âgées lorsqu'ils soutiennent également les adultes handicapés de moins de 65 ans. Ce rapport s'intéresse également aux programmes actuellement financés ou administrés par les gouvernements. Certaines organisations communautaires et à but non lucratif administrant des programmes au nom du gouvernement ont été incluses, mais il y en a beaucoup d'autres que nous ne mentionnons pas et qui apportent une aide essentielle aux personnes handicapées dans tout le pays.

En ce qui a trait au secteur éducatif, le présent rapport inclut les lois et les directives gouvernementales relatives à l'éducation inclusive, et décrit, le cas échéant, les organismes chargés de sa mise en œuvre. Les flux de financement gouvernementaux spécifiques ou les programmes financés par les gouvernements visant à soutenir l'éducation inclusive ont également été inclus. Par contre, certains programmes particuliers, administrés par les conseils scolaires ou d'autres entités, n'ont pas été pris en compte.

## **Point de la situation**

Dans ce rapport, nous partageons les expériences de parents et d'aidants ayant demandé à avoir accès aux programmes pour personnes handicapées, ainsi que des informations qui sont apparues au cours du processus de recherche ou qui ont été fournies par nos pairs évaluateurs. Ces informations sont présentées dans les encadrés « Point de la situation » tout au long du rapport. L'objectif est de fournir des éléments de contexte supplémentaires sur la réalité de l'accès aux instruments politiques décrits dans ce rapport et de donner la parole aux personnes ayant une expérience vécue de la situation. Il convient de souligner que ces points de vue reflètent les opinions et expériences d'un groupe de personnes restreint, et qu'ils pourraient ne pas correspondre aux expériences de l'ensemble des habitants d'une province ou d'un territoire donné.

Les expériences des parents et des aidants sont tirées d'une étude réalisée par notre équipe, qui a mené un sondage et des entretiens de suivi en ligne auprès de participants dans tout le Canada. Des informations complémentaires sur les personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenues dans le cadre de cette étude sont fournies à la page suivante.

## **Remerciements**

Nous tenons à remercier toutes les familles qui ont partagé leurs expériences avec notre équipe ainsi que tous nos pairs qui, au sein de la communauté, ont évalué ce rapport et fourni des commentaires avisés. La production de ce rapport n'aurait pas été possible sans leur aide.

## **Pairs évaluateurs**

- Kathleen O'Grady, QUOI Media et Université Concordia
- Hajer Chalghoumi, Réseau pour la santé du cerveau des enfants
- Logan Wong, IDEAA Perspectives Training & Consulting
- Philip Ney, Inclusion Alberta
- Nilima Sonpal-Valias, Alberta Council of Disability Services
- Shino Nakane et son équipe, Autism Society Alberta
- Erika Cedillo, Inclusion BC
- Michelle Hewitt, Disability Without Poverty
- Michael Prince, Université de Victoria
- Tim Stainton, Université de la Colombie-Britannique
- Brenda Lenahan, BC Complex Kids Society
- Melissa Graham, Manitoba League of Persons with Disabilities
- Leanne Fenez, Abilities Manitoba
- Ken Pike, Inclusion New Brunswick Haley Flaro, Ability New Brunswick
- Ntibabaza Nigene et ses collègues, Nunavummi Disabilities Makinnasuaqtiit Society
- Denise McKee, NWT Disabilities Council
- Guillaume Parent, Finautonome
- Keiko Shikako, Université McGill
- Natasha Rumsey, Rumsey Consulting Cynthia Anaba, Université de Regina
- Haley Jones, parent et militante

## **Citation suggérée**

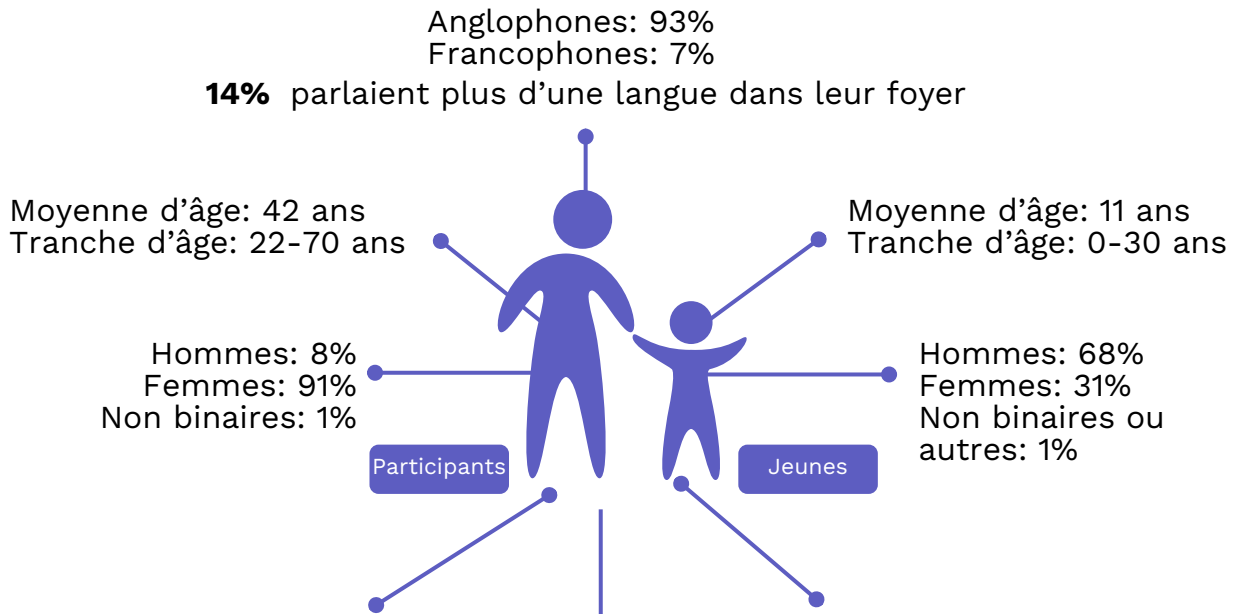
Finlay, B., Ragot, S., Lach, L.M., et Zwicker, J.D. (2024). Rapport provincial et territorial sur la politique en matière de handicap au Canada. Réseau pour la santé du cerveau des enfants.

**Dénégation de responsabilité:** ce rapport contient des hyperliens vers la version française de sites Web chaque fois que celle-ci existe. S'il n'y a pas de version française du contenu, les liens vous dirigeront vers la version anglaise de ces pages. Veuillez noter que la langue du contenu dépend des sites Web respectifs.

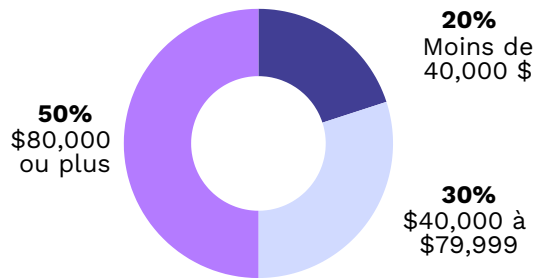
# À PROPOS DE CE RAPPORT

**499** Participants au sondage

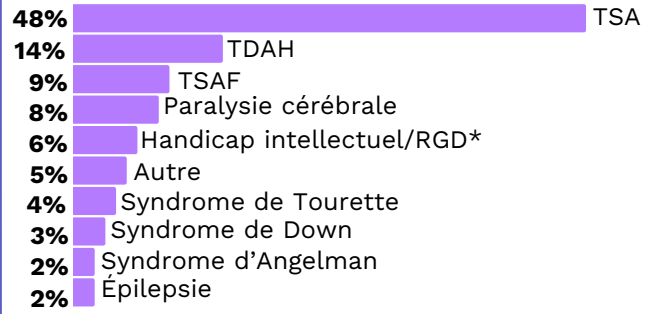
**81** Participants aux entretiens



## Revenu du foyer

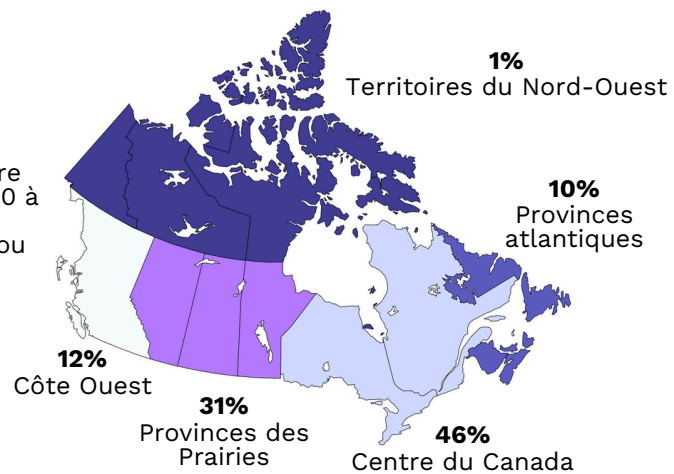
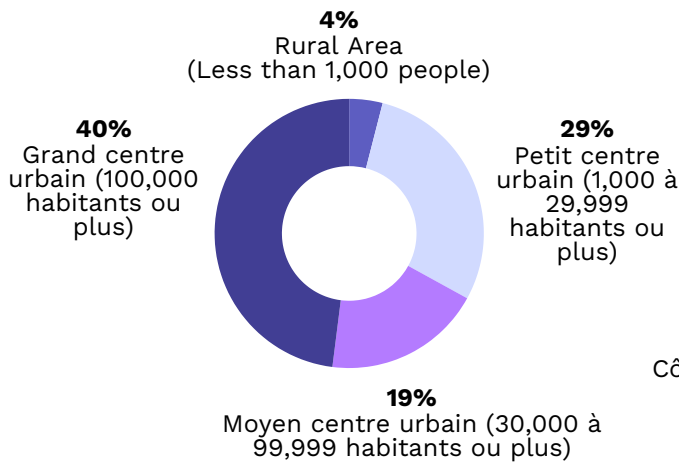


## Diagnostic principal



**40%** présentent plus d'un trouble  
\*RGD = Retard global du développement

## Lieu de résidence



# CONTEXTE

## INTRODUCTION AUX POLITIQUES EN MATIÈRE DE HANDICAP

“Les politiques publiques peuvent être globalement définies comme un système de lois, de mesures réglementaires, de plans d’action et de priorités de financement portant sur un sujet donné, promulgué par une instance gouvernementale ou ses représentants.”

-Kilpatrick, 2016

“Ensemble de décisions interconnectées prises par un acteur (ou groupe d’acteurs) politique concernant le choix des objectifs et le moyen de les atteindre dans une situation donnée, et devant, en principe, pouvoir être mises en œuvre par ces acteurs”

-Jenkins, 1978

### Comment définir les politiques en matière de handicap?

Les politiques publiques, de surcroît lorsqu’elles ont trait au handicap, peuvent être conçues et définies de façons multiples et diverses. Dans le cadre du présent rapport, les politiques en matière de handicap sont définies au sens large comme ce que les gouvernements et autres instances décident de faire ou non, et qui a des conséquences pour les personnes handicapées et leur famille.

### Politiques provinciales et territoriales en matière de handicap

Au Canada, les politiques relatives au handicap sont mises en œuvre à tous les niveaux de gouvernement, dans un grand nombre de secteurs différents, notamment la santé, l’éducation, les finances et les services sociaux. Notre précédent [rapport](#) donnait une vue d’ensemble de la politique fédérale en matière de handicap au Canada. Le présent rapport est axé sur les politiques des gouvernements provinciaux et territoriaux dans ce domaine. Dans cette optique, nous fournissons des informations sur les politiques mises en œuvre en la matière par les provinces et territoires, dans les cinq catégories suivantes:

1) Les aides au revenu sont des programmes qui fournissent une aide financière aux personnes à faible revenu afin qu’elles puissent subvenir à leurs besoins essentiels, tels que la nourriture, le logement, les vêtements et autres nécessités quotidiennes. Les personnes handicapées au Canada dont le niveau de revenu est faible ou ayant des difficultés à trouver un emploi peuvent obtenir un soutien financier de la part des programmes d’aide au revenu. Certains territoires et provinces proposent des programmes d’aide au revenu spécialement destinés aux personnes handicapées, tandis que d’autres prévoient pour celles-ci une allocation supplémentaire dans le cadre de leur programme général d’aide au revenu. D’autres encore offrent un programme d’aide au revenu unique, dont peuvent bénéficier toutes les personnes à faible revenu remplissant les critères d’admissibilité, sans prévoir de mesures de soutien supplémentaires pour les personnes handicapées en particulier.

2) Les lois et politiques ont trait aux documents législatifs et politiques permettant de mettre en place des procédures pour que les gouvernements apportent les changements qu'ils souhaitent aux systèmes et structures. Les lois sont créées à partir de projets de loi déposés devant le corps législatif provincial ou territorial. Pour entrer en vigueur, tout projet de loi doit passer par un processus législatif spécifique. Les ministères publient souvent des documents de politique pouvant fournir des directives dans un domaine particulier. La législation peut stipuler que les ministères sont autorisés à publier des documents politiques sur le domaine visé par une mesure législative (par exemple, la législation relative à l'éducation confère souvent aux ministres le pouvoir de publier des directives politiques portant sur l'éducation inclusive).

3) La défense des droits, la sensibilisation et les plans d'action s'appuient sur des conseils, bureaux ou événements financés par les gouvernements provinciaux et territoriaux pouvant servir des fins diverses, telles que la défense des intérêts des personnes handicapées auprès du gouvernement, un rôle de conseil pour l'élaboration de programmes ou politiques gouvernementales, la mise en relation avec les programmes communautaires pour handicapés, la sensibilisation et l'éducation, l'assistance en cas de mauvais traitements et de discrimination et, dans certains cas, la prestation directe de services. Cette catégorie comprend également les plans d'action provinciaux et territoriaux relatifs aux personnes handicapées, qui définissent les priorités politiques et les recommandations d'action gouvernementale.

4) Les programmes prévus par le système fiscal concernent les crédits d'impôt remboursables et non remboursables, ainsi que des déductions fiscales, visant à compenser les dépenses supplémentaires liées au handicap en réduisant le montant de l'impôt sur le revenu que le contribuable doit payer chaque année. Les crédits d'impôt non remboursables réduisent le montant d'impôt redevable sur le revenu, mais ne donnent pas lieu à un remboursement si le montant du crédit dépasse l'impôt exigible; en revanche, les crédits d'impôt remboursables réduisent le montant d'impôt redevable sur le revenu et donnent lieu à un remboursement si le montant du crédit dépasse l'impôt exigible. Les déductions fiscales permettent de déduire certaines dépenses du revenu imposable afin de réduire le montant de l'impôt exigible. Au Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux élaborent leurs propres lois et politiques fiscales; toutefois, l'Agence du revenu du Canada perçoit et administre l'impôt sur le revenu des particuliers pour le compte des gouvernements provinciaux et territoriaux (à l'exception de la province de Québec, où l'impôt est administré par Revenu Québec).

5) Les services et soutiens pour les besoins essentiels et les activités de la vie quotidienne sont des prestations, aides et programmes fournissant une assistance aux personnes handicapées dans leur vie quotidienne. Il peut s'agir de soutien communautaire, de programmes d'emploi, d'aide à domicile et au logement, de services de relève, d'intervention précoce, d'appui en matière de transport et de réadaptation, entre autres. Pour plus de clarté, cette section est divisée en sous-catégories pour chaque province et territoire.

## **Politiques non gouvernementales en matière de handicap**

Dans un grand nombre de provinces et territoires, les politiques relatives au handicap sont mises en œuvre par des entités externes au gouvernement, telles que des sociétés d'État, des organisations à but non lucratif et des organismes de bienfaisance enregistrés. Dans certains cas, ces organisations sont financées ou engagées par le gouvernement provincial ou territorial pour fournir ce type de services. Dans la mesure du possible, nous avons indiqué quand cela est le cas, tout au long du rapport. Nous fournissons également une liste de ces organisations à la fin de la section consacrée à chaque province et territoire, à titre de ressource pour les personnes et les familles à la recherche de soutien.

# CONVENTION ONU

La Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies (la « Convention des Nations Unies ») est un traité international qui défend et protège les droits des personnes en situation de handicap dans le monde entier. Le Canada, ainsi que 183 autres États Parties, a adopté la Convention des Nations Unies, ce qui signifie qu'il accepte les obligations légales énoncées dans celle-ci. Ces obligations incluent de veiller à ce qu'il existe des lois nationales pour éviter la discrimination, éliminer les obstacles à l'accessibilité aux soins, et s'efforcer de promouvoir les capacités et la participation des personnes handicapées. L'établissement de lois va de pair avec la création de programmes de soutien destinés aux personnes handicapées pour veiller à ce qu'elles puissent participer pleinement à la vie en société.

La Convention des Nations Unies prévoit des procédures afin de garantir que les États Parties remplissent leurs obligations dans ce cadre. Par exemple, les États Parties doivent régulièrement présenter des rapports au Comité sur les droits des personnes handicapées des Nations Unies afin d'expliquer les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention.

Par ailleurs, la Commission canadienne des droits de la personne est chargée de surveiller la mesure dans laquelle les obligations stipulées dans la Convention des Nations Unies sont respectées au Canada.

Le Canada et 99 autres États Parties sont également signataires du Protocole facultatif se rapportant à la Convention des Nations Unies. Le Protocole facultatif établit une procédure pour que les personnes puissent porter plainte directement auprès du Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies si elles ont épuisé tous les autres recours juridiques disponibles au Canada.

Bien que la Convention des Nations Unies ait été ratifiée au niveau fédéral, un grand nombre des obligations stipulées peuvent être remplies par des politiques et programmes mis en œuvre à l'échelle provinciale et territoriale. En fait, en raison de la structure fédéraliste du Canada, dans de nombreux domaines tels que la Santé (article 25), le Logement et soutiens connexes (article 26) et l'Éducation (article 24), les exigences des articles de la Convention des Nations Unies sont avant tout remplies par les programmes fournis par les gouvernements provinciaux et territoriaux, plutôt que par le gouvernement fédéral.

Pour illustrer comment les actions gouvernementales peuvent répondre aux exigences de la Convention des Nations Unies, nous faisons le lien entre ses articles et les divers instruments politiques en matière de handicap inclus dans ce rapport. Aux fins du présent rapport, nous avons classé les 50 articles de la Convention des Nations Unies visant un but similaire en dix catégories (indiquées ci-dessous). Les articles non inclus dans ce rapport ont un caractère administratif, concernent la présentation de l'information financière, ou sortent du champ de l'action gouvernementale dans ce contexte. Les icônes utilisées dans les pages suivantes se répèteront tout au long du rapport pour montrer comment les politiques provinciales et territoriales en matière de handicap sont alignées sur les articles de la Convention des Nations Unies.





## Égalité

### Description

Cette catégorie inclut les articles visant à promouvoir l'égalité des personnes handicapées devant la loi et à veiller à ce que celles-ci ne soient pas victimes de discrimination.

### Articles pertinents

Article 4: Obligations générales

Article 5: Égalité et non-discrimination

Article 6: Femmes handicapées

Article 7: Enfants handicapés

Article 10: Droit à la vie

Article 14: Liberté et sécurité de la personne

Article 17: Protection de l'intégrité de la personne

Article 22: Respect de la vie privée



## Accessibilité

### Description

Cette catégorie inclut les articles visant à garantir l'accessibilité des personnes handicapées aux espaces, infrastructures et systèmes publics, qu'il s'agisse de l'environnement physique, des transports ou des technologies de communication.

### Article pertinent

Article 9 – Accessibilité



## Participation sociale

### Description

Cette catégorie inclut les articles visant à garantir la pleine participation des personnes handicapées à la vie en société, sur un pied d'égalité avec autrui.

### Articles pertinents

Article 18: Droit de circuler librement et nationalité

Article 20: Mobilité personnelle

Article 21: Liberté d'expression et d'opinion et accès à l'information

Article 29: Participation à la vie politique et à la vie publique

Article 30: Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports



## Emploi et sécurité financière

### Description

Cette catégorie inclut les articles visant à garantir la possibilité, pour les personnes handicapées, de travailler et d'avoir accès à des lieux de travail inclusifs et accessibles. Elle inclut également les articles décrivant la responsabilité des États Parties d'atténuer la pauvreté et de promouvoir la sécurité financière des personnes handicapées.

### Articles pertinents

Article 27: Travail et emploi

Article 28: Niveau de vie adéquat et protection sociale



## Services sociaux et de santé

### Description

Cette catégorie inclut les articles visant à garantir l'accès équitable des personnes handicapées aux services sociaux et de santé, pour leur permettre de bénéficier de la qualité de soins et de bien-être la plus élevée possible, d'être intégrées et de maintenir un maximum d'autonomie.

### Articles pertinents

Article 25: Santé

Article 26: Adaptation et réadaptation



## Sensibilisation et information

### Description

Cette catégorie inclut les articles exigeant des États Parties qu'ils fournissent au public des informations sur les personnes handicapées afin d'encourager le respect à leur égard et de lutter contre les stéréotypes.

### Article pertinent

Article 8: Sensibilisation



## Capacité juridique et justice

### Description

Cette catégorie inclut les articles visant à garantir l'égalité des personnes handicapées en matière de capacité juridique et d'accès à la justice.

### Articles pertinents

Article 12: Reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité

Article 13: Accès à la justice



## Aidants naturels et familles

### Description

Cette catégorie inclut les articles garantissant l'égalité des droits des personnes handicapées en matière de respect de la vie de famille.

### Articles pertinents

Article 23: Respect du domicile et de la famille



## Éducation

### Description

Cette catégorie inclut les articles garantissant le droit à l'éducation des personnes handicapées en leur fournissant un enseignement inclusif et de qualité, des aménagements et le soutien nécessaire.

### Articles pertinents

Article 24: Éducation



## Logement et soutiens connexes

### Description

Cette catégorie inclut les articles garantissant l'égalité des personnes handicapées dans leur capacité à choisir leur lieu de résidence et à vivre de façon aussi autonome que possible en leur fournissant des aides à domicile et un soutien communautaire.

### Articles pertinents

Article 19: Autonomie de vie et inclusion dans la société

# COLOMBIE-BRITANNIQUE

## COUP D'ŒIL SUR LES PROGRAMMES

### Aide au revenu



#### Spécialement désigné pour les handicaps Mixte

- Aide aux personnes handicapées

### Lois et politiques



#### Spécialement désigné pour les handicaps Mixte

- Accessible British Columbia Act
- Politique sur l'éducation spécialisée
- Financement de la maternelle à la 12e année – Politique relative aux besoins spéciaux
- Individual Education Plan Order M638/95
- Special Needs Students Order M150/89
- Support Services for Schools Order M149/89
- Programmes et financement de l'éducation spécialisée – Politique des écoles indépendantes
- Individual Education Plan Order M638/95
- Special Needs Students Order M150/89
- Support Services for Schools Order M149/89
- Human Rights Code
- Adult Guardianship Act (AGA)
- School Act

### Défense des droits, sensibilisation et plans d'action



#### Spécialement désigné pour les handicaps Mixte

- Comité provincial d'accessibilité (PAC)
- Direction de l'accessibilité
- Comités techniques
- Bureau du Défenseur de la qualité des services
- Mois de l'emploi des personnes handicapées en C.-B.
- Mois de sensibilisation aux handicaps des personnes autochtones
- Semaine de l'accessibilité
- Mois de l'intégration communautaire
- Représentant de l'enfance et de la jeunesse
- Tribunal des droits de la personne de la C.-B.
- Commissaire aux droits de la personne de la C.-B.
- Bureau d'information sur les droits de la personne de la C.-B.

## Programmes fournis par le régime fiscal



### Spécialement désigné pour les handicaps Mixte

- Montant d'allocation pour soi-même
- Montant d'allocation d'invalidité transféré d'une personne à charge
- Frais médicaux pour soi-même, le conjoint ou conjoint de fait et les enfants à charge nés en 2006 ou après
- Montant admissible des frais médicaux pour les autres personnes à charge
- Montant pour les aidants
- Crédit d'impôt de la Colombie-Britannique pour rénovations domiciliaires des personnes âgées et des personnes handicapées
- Crédit impôt-formation

## Services et soutiens aux activités de la vie quotidienne



### Spécialement désigné pour les handicaps Mixte

- Programmes d'intervention dans la petite enfance
- Enfants et jeunes ayant besoin d'un soutien:
  - Financement pour l'autisme
  - Programme de travailleurs clés pour le TSAF
  - Services de soutien à la famille
  - Programme At Home
- Réseau des troubles complexes du développement et du comportement (CDBC)
- Réseau d'évaluation de l'autisme en Colombie-Britannique (BCAAN)
- Intégration communautaire en C.-B. (CLBC)
- Services de santé pour les troubles du développement
- Assistance à la communication pour les jeunes et les adulte (CAYA)
- Services aux adultes atteints de déficiences développementales (STADD)
- Services provinciaux pour les sourds et malentendants (PDHHS)
- Programmes de ressources provinciales (PRPP)
- Logement avec services de soutien
- Rabais de la C.-B. sur les adaptations rendant le domicile accessible
- Programme de vie autonome de la C.-B.
- Logement subventionné
- Programmes de soins à domicile et de proximité financés par la collectivité
- Programme de report de l'impôt foncier
- Plan d'assurance-médicaments équitable
- Programme d'aide à la location (RAP)
- Logement pour soins complexes
- Services infirmiers de soutien
- Programme de permis de stationnement pour les personnes handicapées



### Spécialement désigné pour les handicaps Mixte






- Bourses de la C.-B. pour étudiants handicapés
- Programme d'assistance de la C.-B. pour les étudiants handicapés
- Bourse supplémentaire de la C.-B. pour les étudiants handicapés
- Bourse pour l'évaluation d'un trouble de l'apprentissage
- Bourse d'accès de la C.-B. pour les élèves sourds
- Ressources de technologies d'assistance fournies par Assistive Technology BC, CAPER-BC et SetBC
- Subvention d'encouragement à l'accession à la propriété pour les personnes handicapées
- Allocation supplémentaire pour les personnes handicapées à faible revenu
- Programme de remboursement de la taxe sur les carburants pour les personnes handicapées

## ACRONYMES

AGA	Adult Guardianship Act (Loi sur la tutelle au majeur)
TSA	Trouble du spectre de l'autisme
ASL	American Sign Language (langue des signes américaines)
BCANDS	British Columbia Aboriginal Network on Disability Society (Réseau autochtone de la Colombie-Britannique pour les personnes handicapées)
BCANN	BC Autism Assessment Network (Réseau d'évaluation de l'autisme en Colombie-Britannique)
CAYA	Communication Assistance for Youth and Adults (Assistance à la communication pour les jeunes et les adulte)
CDBC	Complex Developmental Behavioral Conditions (Conditions complexes de développement et de comportement)
CLBC	Community Living BC (Intégration communautaire en C.-B.)
CSIL	Choice in Supports for Independent Living (Choix des aides à la vie autonome)
CYSN	Children and Youth with Support Needs (Enfants et jeunes ayant besoin d'un soutien)
TSAF	Trouble du spectre de l'alcoolisation foétale
IDC	Indigenous Disability Canada (Handicap autochtone Canada)
PAC	Provincial Accessibility Committee (Comité provincial d'accessibilité)
PDHHS	Provincial Deaf and Hard of Hearing Services (Services provinciaux pour les sourds et malentendants)

PRP	Provincial Resource Programs (Programmes de ressources provinciales)
PWD	Persons with Disabilities (Personnes vivant avec des handicaps)
RAP	Rental Assistance Program (Programme d'aide au loyer)
RDSP	Registered Disability Savings Plan (Régime enregistré d'épargne-invalidité)
STADD	Services to Adults with Developmental Disabilities (Services aux adultes atteints de déficiences développementales)

## PROGRAMMES D'AIDE AU REVENU







 Emploi et sécurité financière
  Services sociaux et de santé
  Accessibilité  
 Participation sociale
  Égalité

Les personnes atteintes d'un handicap physique ou mental grave prévu continuer plus de deux ans tout en limitant de manière importante leur capacité à procéder aux activités de la vie quotidienne et dont le revenu se situe au-dessous d'un certain niveau peuvent recevoir des allocations financières et de maladie ainsi que d'autres prestations (décrites ci-dessous) dans le cadre du programme d'aide aux personnes handicapées. Pour bénéficier de ce programme, il faut faire une demande de désignation de personne handicapée (Persons with disabilities – PWD), ce qui requiert qu'un médecin et un professionnel désigné remplissent certaines parties du formulaire. Si l'on a déjà accès à certains programmes gouvernementaux, comme Community Living BC et le programme At Home, on peut passer par un processus de candidature plus court. Dans certains cas, même si l'on quitte le programme, ses prestations de transport et de santé pourront continuer.

Les bénéficiaires sont en mesure de gagner jusqu'à un certain montant de revenu d'emploi annuellement avant que leurs prestations ne soient réduites. Ce montant dépend du nombre de membres de leur famille: par exemple, au 1er janvier 2024, l'exemption de revenu pour une personne célibataire désignée comme PWD était de 16 200 dollars par an. Les personnes recevant une aide remplissent également les conditions de suppléments leur permettant d'obtenir de l'argent ou des services pour couvrir des frais additionnels. Voici des exemples de suppléments offerts dans le cadre de ce programme:

- Aide au transport: les personnes désignées comme PWD peuvent recevoir une carte d'abonnement d'autobus (programme BC Bus Pass) ou bien un montant supplémentaire est ajouté à leur allocation mensuelle d'aide aux personnes handicapées.
- Frais de camps: les personnes s'occupant d'un enfant ou d'un adulte handicapé peuvent recevoir de l'argent pour aider à couvrir des frais de camp pour celui-ci.
- Chien-guide/chien de service: des fonds sont disponibles pour aider aux frais d'une équipe de chiens-guides
- Déplacements: les personnes atteintes de déficiences développementales peuvent recevoir de l'argent pour payer les déplacements nécessaires à leur participation à un programme d'aptitude à l'autonomie ou de placement professionnel approuvé par Community Living BC.
- Compléments de prestations de santé: des compléments de prestations de santé, comme une assurance de frais dentaires ou de soins des yeux, sont aussi offerts aux clients qui remplissent des conditions d'assistance. Ils peuvent également être en mesure de recevoir un supplément nutritif mensuellement.
- Exemption des droits de camping pour les services sociaux: les personnes handicapées recevant une aide financière n'ont pas à payer les droits de camping. Celles qui bénéficient du programme At Home (voir plus bas pour plus de détails) peuvent aussi demander cette exemption.

# LOIS ET POLITIQUES

 Égalité  Capacité juridique et justice  Éducation  Santé et services sociaux  
 Accessibilité  Éducation et information du public

En 2021, l'[Accessible British Columbia Act](#) est entrée en vigueur. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a établi un plan de mise en application de cette loi sur dix années, qui comprend des actions fondamentales dans quatre domaines différents:

- Un changement de culture: il s'agit ici de poursuivre une sensibilisation permanente et de collaborer avec les parties prenantes et le public pour accroître l'accessibilité.
- Des prescriptions pour le gouvernement provincial: il s'agira de mettre sur pied un outil de rétroaction et d'élaborer le plan d'accessibilité pour le gouvernement (et de le publier chaque année), d'établir le Comité d'accessibilité provinciale (voir ci-dessous) et de mettre en place des règlements d'initiative pour les organismes.
- La surveillance et l'évaluation: le gouvernement procédera à un rapport annuel sur les progrès et les succès. Un premier examen indépendant aura lieu après cinq ans.
- L'élaboration de normes: celles-ci seront établies par groupes de deux à la fois et mises en œuvre progressivement. Ainsi, au fur et à mesure qu'une norme sera appliquée, le travail sur la prochaine commencera. En 2024, le gouvernement de la Colombie-Britannique a commencé à établir des normes pour la prestation de services accessibles et l'accessibilité à l'emploi. La concertation avec le public sur ces normes était en cours au moment de cette publication.

De plus, les textes législatifs suivants comportent des informations qui mentionnent les Britanno-Colombiens handicapés ou qui sont pertinentes pour eux:






- Le [British Columbia Human Rights Code](#) protège les droits de la personne, y compris de celles qui sont atteintes de handicaps physiques et mentaux, contre la discrimination et le harcèlement.
- L'[Adult Guardianship Act \(AGA\)](#) protège les adultes vulnérables des abus, de la négligence et de l'autonégligence.
- L'article 11 de la [School Act](#) stipule que « si la décision d'un employé d'un conseil scolaire affecte de manière sensible l'éducation, la santé ou la sécurité d'un élève, le parent de cet élève ou l'élève lui-même peut, dans un délai raisonnable à compter de la date à laquelle il a été informé de cette décision, faire appel de celle-ci auprès du conseil scolaire ». Ces appels peuvent avoir trait à une décision de ne pas offrir à un élève un plan d'enseignement individualisé.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a publié un certain nombre d'arrêtés ministériels ainsi que de documents juridiques et administratifs qui appuient les activités quotidiennes du ministère en matière d'éducation inclusive: [Individual Education Plan Order M638/95](#), [Special Needs Students Order M150/89](#), et [Support Services for Schools Order M149/89](#).

En outre, le gouvernement a émis un certain nombre de politiques qui définissent des normes d'apprentissage réglementées favorisant la réussite et les accomplissements des élèves de la Colombie-Britannique. Ces politiques proviennent de mesures législatives et de décisions prises par des représentants élus. Celles qui s'appliquent aux élèves handicapés comprennent la politique d'éducation spéciale des écoles publiques et le financement des besoins spéciaux de la maternelle à la 12e année ([Special Education Policy](#) et [K-12 Funding – Special Needs Policy](#)), ainsi que la politique relative aux programmes et au financement de l'éducation spéciale dans les écoles indépendantes ([Special Education Programs and Funding – Independent Schools Policy](#)).



# DÉFENSE DES DROITS, SENSIBILISATION ET PLANS D'ACTION

 Égalité  Sensibilisation et information du public  Services sociaux et de santé  
 Capacité juridique et justice  Accessibilité

Pour mettre en œuvre l'Accessible British Columbia Act, le gouvernement de la Colombie-Britannique a établi le Comité provincial d'accessibilité (PAC) afin d'améliorer les conditions d'accessibilité pour les personnes handicapées. Le PAC est constitué de personnes vivant avec des handicaps, de membres d'organisations de soutien à celles-ci et de représentants des peuples autochtones. Onze de ses membres sont nommés par le ministre du Développement social et de la Réduction de la pauvreté, à qui ils rendent compte. Le PAC atteint ses objectifs en appliquant les mesures suivantes:

- Établir et recommander des normes d'accessibilité au gouvernement de la Colombie-Britannique.
- Se concerter avec le public sur des normes d'accessibilité.
- Conseiller le ministre sur les efforts déployés par la province pour encourager l'accessibilité.

Le PAC reçoit le soutien de comités techniques et leur transmet des orientations pour élaborer des recommandations sur les normes d'accessibilité. Actuellement, deux d'entre eux travaillent sur les deux normes en cours d'élaboration: l'accessibilité à l'emploi et l'accessibilité de la prestation de services.

La Direction de l'accessibilité est un service du Ministère du Développement social et de la Réduction de la pauvreté qui assure le soutien administratif du PAC. Elle appuie la mise en application par le gouvernement de l'Accessible British Columbia Act. Elle œuvre au sein du gouvernement ainsi qu'avec la communauté des affaires et la communauté des personnes handicapées afin d'améliorer l'accessibilité pour ces dernières. Enfin, elle assure le suivi et le compte rendu des progrès réalisés dans l'élimination des obstacles à l'accessibilité. Elle apporte également son soutien à de nombreux comités consultatifs. Actuellement, la direction appuie le Groupe d'action sur le régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI). Celui-ci réunit des dirigeants du secteur financier et des organisations de personnes handicapées afin de conseiller le gouvernement et d'encourager le recours au REEI.

Les adultes et les adolescents atteints d'une déficience développementale et les membres de leur famille peuvent également s'adresser au Bureau du défenseur de la qualité des services, une tierce partie neutre qui veille à ce que des services de haute qualité soient proposés dans l'ensemble de la province. Le bureau est en mesure de leur offrir des informations et des conseils et de les aider à s'orienter dans les services. Il examine également les plaintes et les incidents concernant ces mêmes services.

Il surveille les problèmes systémiques et appelle à en prendre conscience. Enfin, il soumet des recommandations aux décideurs pour améliorer les politiques et les pratiques.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique mène également quatre grandes initiatives de sensibilisation tout au long de l'année:

- Mois de l'emploi des personnes handicapées en C.-B.: pendant tout le mois de septembre, le rôle important que jouent les personnes handicapées dans la main-d'œuvre de la Colombie-Britannique est mis en lumière. Cette période permet aux employeurs de s'informer sur les ressources destinées à réduire les obstacles à l'intégration et aux personnes handicapées de découvrir des services de soutien qui les aideront à développer leur carrière.
- Mois de sensibilisation aux personnes autochtones handicapées: le mois de novembre souligne et célèbre la contribution particulière des Premières nations, des Métis et des Inuits handicapés aux collectivités de l'ensemble de la province.
- Semaine de l'accessibilité: celle-ci a lieu au cours de la dernière semaine de mai. Elle a pour but d'encourager l'intégration et l'accessibilité en attirant l'attention du public sur les personnes et les organismes qui s'efforcent d'éliminer les obstacles pour les personnes souffrant d'infirmités. De même, elle célèbre les membres de la communauté des personnes vivant avec des handicaps.
- Mois de l'intégration communautaire: observé en octobre, ce mois rend hommage au dévouement des familles et des habitants qui travaillent sans relâche à la création de collectivités plus inclusives et de débouchés plus intégrés pour tous les Britanno-Colombiens, en particulier pour les personnes souffrant de déficiences développementales.



## Le saviez-vous?

Indigenous Disability Canada (IDC)/British Columbia Aboriginal Network on Disability Society (BCANDS) a créé le Mois de sensibilisation aux personnes autochtones handicapées en 2015 pour mettre en lumière et célébrer la contribution particulière des Premières nations, des Métis et des Inuits handicapés aux collectivités de l'ensemble de la province.

Les autres initiatives de la Colombie-Britannique autour des personnes handicapées sont les suivantes:

- Le Représentant de l'enfance et de la jeunesse : un officier non partisan et indépendant de l'Assemblée législative qui appuie les enfants et les jeunes ainsi que leur famille dans leurs relations avec le système provincial de protection de l'enfance et de la jeunesse. Son bureau assure également la supervision du système et émet des recommandations d'amélioration.
- Le Tribunal des droits de la personne de la C.-B.: une entité indépendante chargée de traiter les plaintes déposées en vertu du Human Rights Code.
- Le Commissaire aux droits de la personne: un bureau indépendant de l'Assemblée législative chargé de promouvoir et de protéger les droits de la personne en Colombie-Britannique en modifiant les lois, les politiques, les pratiques et la culture.
- Le Bureau d'information sur les droits de la personne: offre des services juridiques gratuits aux citoyens qui ont besoin d'aide pour déposer une plainte de violation des droits de la personne auprès des autorités provinciales.

# PROGRAMMES FOURNIS PAR LE RÉGIME FISCAL

 Égalité  Aidants naturels et famille  Services sociaux et de santé  
 Logement et soutiens connexes  Emploi et sécurité financière

Les programmes fiscaux établis par le gouvernement de la Colombie-Britannique à l'intention des personnes handicapées et de leur famille sont décrits ci-dessous. On trouvera de plus amples informations sur tous les impôts de la Colombie-Britannique pour l'année d'imposition 2023 [ici](#). Tous les montants en dollars indiqués dans cette section sont exacts pour l'année d'imposition 2023.

Crédit d'impôt	Description et admissibilité
<b>Montant de l'allocation pour soi-même</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réduit l'impôt à payer pour les personnes vivant avec des handicaps.</li><li>• On peut demander ce crédit si l'on a été approuvé pour le crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées.</li><li>• Les adultes de 18 ans ou plus peuvent déduire 8,986 dollars de leur déclaration de revenus.</li></ul>
<b>Montant d'allocation d'invalidité transféré d'une personne à charge</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• On peut demander ce crédit sur ses impôts si la personne dont on a la charge a été approuvée pour le crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées et n'a pas besoin de déduire la totalité ou une partie du montant de l'invalidité de sa déclaration d'impôts.</li></ul>
<b>Frais médicaux pour soi-même, le conjoint ou conjoint de fait et les enfants à charge nés en 2006 ou après</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• On peut déduire de sa déclaration de revenus provinciale les mêmes frais médicaux que sur le crédit d'impôt fédéral.</li><li>• Les personnes à charge doivent être âgées de moins de 18 ans.</li></ul>
<b>Montant admissible des frais médicaux pour les autres personnes à charge</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• On peut déduire de sa déclaration de revenus provinciale les frais médicaux d'autres personnes à sa charge âgées de 18 ans ou plus tout comme pour le crédit d'impôt fédéral.</li></ul>
<b>Montant pour les aidants</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• On peut demander ce montant (jusqu'à 5,243 dollars pour chaque personne à charge) pour un conjoint, un conjoint de fait ou un parent remplissant les conditions requises que l'on a pris en charge en raison d'une déficience de ses fonctions physiques ou mentales à n'importe quel moment de l'année.</li><li>• Les personnes à charge doivent être âgées de 18 ans ou plus et toucher un revenu net inférieur à 22,985 dollars).</li></ul>

**Crédit d'impôt de la Colombie-Britannique pour rénovations domiciliaires des personnes âgées et des personnes handicapées**

- Les personnes éligibles (ou les membres de leur famille) peuvent demander ce crédit si elles ont engagé des dépenses admissibles pour des améliorations apportées à leur résidence principale ou au terrain sur lequel se trouve cette dernière.
- Les dépenses remplissant les conditions requises sont celles qui permettent aux personnes âgées ou handicapées d'accéder à leur maison ou à leur terrain, d'y être plus mobiles ou fonctionnelles, ou de réduire les risques de blessure qu'elles peuvent y encourir.
- On peut déduire jusqu'à 10,000 dollars ou le total des dépenses éligibles encourues, si celui-ci est inférieur à ce montant.

**Crédit impôt-formation**

- ce crédit est destiné aux employeurs et aux apprenants qui prennent part à des programmes d'apprentissage admissibles administrés par SkilledTradesBC.
- Les personnes handicapées peuvent bénéficier d'un crédit renforcé.

# SERVICES ET SOUTIENS

- Aidants naturels et famille
- Logement et soutiens connexes
- Accessibilité
- Services sociaux et de santé
- Emploi et sécurité financière
- Education
- Égalité
- Participation sociale

Le gouvernement de la Colombie-Britannique confie à des prestataires de services, à des organismes communautaires ou sans but lucratif et à des organismes autochtones le soin de fournir des services aux personnes vivant avec des handicaps dans l'ensemble de la province. Ces organismes peuvent être contactés par l'intermédiaire de bureaux gouvernementaux, de sociétés de la Couronne, de professionnels de la santé ou directement par des personnes cherchant à accéder à des services. Le système a été structuré de cette manière dans le but de permettre aux citoyens et à leurs familles de trouver localement des services adaptés à leurs besoins précis. En plus de sous-traiter des services à d'autres prestataires, le gouvernement en administre directement certains. D'autres organismes, comme les districts scolaires, les établissements d'enseignement postsecondaires et les régies de la santé, fournissent également des services aux personnes vivant avec des handicaps et à leurs familles. L'illustration ci-dessous résume la prestation de services aux personnes handicapées en Colombie-Britannique.



Modifié à partir du site du [gouvernement de la Colombie-Britannique](http://www2.gov.bc.ca)

## Services aux enfants

Deux secteurs principaux financés par le gouvernement de la Colombie-Britannique fournissent des services et des mesures de soutien aux enfants handicapés. Le premier est constitué par les Programmes d'intervention pour la petite enfance, qui proposent un appui dans la collectivité aux nourrissons et aux jeunes enfants présentant des signes ou des risques de retard du développement ou de handicap. Les infirmières de santé publique, les médecins de famille et les centres de développement de l'enfant peuvent ainsi les aiguiller vers des services de soutien. Parmi les programmes de ce secteur de services, citons le Développement du nourrisson, le Développement du nourrisson autochtone, le Développement de l'enfant assisté, le Développement de l'enfant assisté autochtone et la Thérapie d'intervention précoce.

Le deuxième secteur est celui des Enfants et adolescents ayant besoin de soutien (CYSN). De nombreux bureaux du CYSN dans la province permettent aux familles de se renseigner sur les services et les mesures de soutien qui leur sont offerts dans leur localité. Voici quelques exemples de programmes administrés par le CYSN:

- Financement de l'autisme: ce programme permet aux familles d'accéder à des fonds pour payer les services et les traitements approuvés qui aident au développement de la communication, aux aptitudes socio-émotionnelles, aux aptitudes scolaires et aux habiletés fondamentales chez les enfants atteints du trouble du spectre de l'autisme (TSA). Elles peuvent ainsi recevoir jusqu'à 22 000 dollars par an pour les enfants de moins de six ans et 6 000 dollars par an pour les enfants de 6 à 18 ans.
- Programme de travailleur-clé pour le TSAF: ce programme apporte un soutien aux familles ayant un enfant atteint du trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF) et peut les aiguiller vers des services dans leur localité. Gratuit, ce service est offert avant une évaluation.
- Services de soutien à la famille: les familles ayant des enfants atteints de déficience intellectuelle peuvent ainsi recevoir des services de répit et d'accompagnement.
- Programme At Home: ce programme apporte un soutien aux enfants et aux adolescents souffrant d'un handicap grave ou ayant des besoins complexes en matière de soins de santé. Les familles inscrites reçoivent des services de répit, des prestations médicales et un accompagnement scolaire.

Les enfants et les adolescents britanno-colombiens peuvent également recevoir des évaluations diagnostiques financées par la collectivité dans le cadre du Réseau sur les troubles complexes du développement et du comportement (CDBC) et du Réseau d'évaluation de l'autisme de la C.-B. (BCAAN). Ces deux programmes sont accessibles dans différentes régions de la province sur recommandation d'un médecin. Leurs sites Web mentionnent également de longs délais d'attente pour obtenir des évaluations – ainsi, en décembre 2022, celui du BCANN était de 80,6 semaines.

## Services aux adultes

Community Living BC (CLBC) est une société de la Couronne financée par le gouvernement de la Colombie-Britannique, qui subventionne des mesures de soutien et des services pour les adultes (de 19 ans et plus) souffrant de déficiences développementales, ainsi que pour les personnes ayant reçu un diagnostic de TSA ou de TSAF. Ces services sont également fournis par des organismes communautaires contractés à cet effet. Les coordinateurs de CLBC aident les personnes et les familles à comprendre leurs objectifs et leurs besoins et veillent à ce qu'elles soient soutenues par des activités, des services et des mesures de soutien dans leur localité. Ils les orientent ainsi vers des activités et des services subventionnés.



## Synthèse des programmes: financement pour l'autisme

Dans l'ensemble de la Colombie-Britannique, 61 parents et aidants ont répondu à notre enquête en ligne et dix d'entre eux ont participé à un entretien de suivi approfondi. Le programme le plus souvent évoqué par les participants à l'enquête et aux entretiens a été celui du financement de l'autisme. Nous soulignons ci-dessous les réussites du programme, ainsi que des possibilités d'amélioration. Nous mentionnons également des citations de nos participants pour précisions supplémentaires.

### Réussites



#### Informations offertes dès le diagnostic

Un grand nombre de participants ont été informés de ce programme au moment du diagnostic, ce qui a simplifié le processus de demande. Le contraste était frappant avec d'autres programmes, dont l'accès était rendu difficile par le manque d'information sur les modalités de candidature et de participation.

“Au moment du diagnostic, on vous encourage à soumettre le rapport du clinicien, le rapport de l'ergothérapeute, le rapport sur la parole et tous les rapports des pédiatres – bref, tous ces rapports, au ministère des Enfants et du Développement de la Famille.”



#### Flexibilité

Les participants ont apprécié la flexibilité leur permettant d'utiliser les fonds du programme pour les services et les soutiens qui répondaient le mieux aux besoins de leur enfant.

“Si je ne veux pas de la thérapie ABA pour mes enfants, eh bien, je ne suis pas obligée de faire suivre la thérapie ABA à mes enfants. Nous nous concentrons principalement sur la parole.”

### Possibilités d'amélioration



#### Soutien financier insuffisant

Le soutien financier apporté par ce programme n'était pas toujours suffisant, en particulier si l'on considère le coût des services et des mesures de soutien.

“Je crois que les gens se disent parfois qu'avec tous les fonds alloués à l'autisme, nous n'avons pas besoin d'autre chose. Mais je pense qu'ils ne réalisent pas toujours à quel point ce financement est insuffisant.”



#### L'indisponibilité des services est un obstacle à l'accès

Certains participants ont décrit leurs difficultés à accéder aux services pour lesquels ils recevaient une subvention dans la mesure où ceux-ci n'existaient pas dans leur région.

“Dans la région où nous vivons, il n'y a pas de musicothérapeute, ce qui est un service subventionné. Et les leçons de musique ne sont pas remboursées parce qu'il n'y a pas de musicothérapeute. Alors que mon fils est extrêmement musicien et qu'il trouve que jouer de la musique est un grand exutoire pour lui et qu'il est plus calme et plus détendu après, c'est vraiment malheureux que les leçons de musique ne soient pas remboursées parce que nous n'avons pas de musicothérapeute agréé.”

dans leur localité. Le CLBC et des organismes communautaires associés proposent notamment des services d'intégration communautaire, d'aide à l'emploi, de formation et de développement des compétences, d'aide à domicile, de soutien psychologique et de coordination des services.

Des Services de santé mentale pour les personnes souffrant de troubles du développement sont également offerts aux jeunes et aux adultes (de 12 à 14 ans et plus, selon la région) par leur régie de la santé locale. Parmi d'autres, ce programme propose des services d'évaluation, de traitement, de conseil, de musique, d'art, de thérapie comportementale, et d'éducation.

Les adultes de 19 ans et plus qui ont besoin d'un système de communication améliorée ou alternative en raison d'un grave handicap dans ce domaine peuvent bénéficier des services de l'Aide à la communication pour les jeunes et les adultes (CAYA). Offert à l'échelle de la province, ce programme est financé par le gouvernement de la Colombie-Britannique et permet aux personnes d'accéder aux outils de communication et au soutien professionnel dont elles ont besoin.



## Le saviez-vous?

Une société de la Couronne est un type de structure administrative inhabituelle, car elle est détenue à 100 % par le gouvernement fédéral ou provincial/territorial, mais elle est gérée comme une entreprise privée. Parmi des exemples, citons Radio Canada et Postes Canada. Le recours à une société de la Couronne pour offrir des services aux personnes handicapées, comme c'est le cas de Community Living BC, est particulier à la Colombie-Britannique.

## Services aux adultes et aux enfants

Les jeunes d'entre 16 et 24 ans souffrant de troubles du développement, de TSA ou de TSAF et en transition vers l'âge adulte peuvent accéder au programme de Services aux adultes souffrant de troubles du développement (STADD). Celui-ci est le fruit d'une collaboration entre de nombreux ministères, conseils scolaires, sociétés de la Couronne, régies de la santé et autres organismes communautaires. Il a été conçu pour aider les jeunes et leur famille à la préparation de leur vie d'adulte. Les participants à ce programme sont aidés par un intervenant-pivot qui les accompagne, dans le cadre de leur système de soutien, pour établir un plan définissant leurs objectifs ainsi que les services et les mesures nécessaires pour atteindre ceux-ci. Les intervenants-pivots peuvent également mettre ces personnes et leurs familles en relation avec des services qui répondent à leurs besoins. Ce programme est offert dans de nombreuses localités de la Colombie-Britannique, mais pas dans toutes.

Les Services provinciaux pour sourds et malentendants (PDHHS) proposent un certain nombre de mesures de soutien aux adultes et aux enfants sourds ou malentendants. Citons ainsi des services de langue des signes américaine (ASL), un soutien aux élèves pensionnaires de l'École pour sourds de la Colombie-Britannique (B.C School for the Deaf), une mise en relation avec des partenaires communautaires et des réseaux familiaux, et enfin, une aide à l'orientation pour les familles. En collaboration avec le ministère des Enfants et du Développement de la Famille, les PDHHS offrent également des services en langue des signes américaine (ASL) pour les enfants, les adolescents et

les jeunes adultes autochtones sourds et malentendants, afin de les rapprocher les uns des autres et de promouvoir la sensibilisation à leur culture.

## Éducation et emploi

En Colombie-Britannique, les services et programmes éducatifs spécialisés qui répondent aux besoins des élèves handicapés de la maternelle à la 12e année, appelés Programmes de ressources provinciales (PRP), sont offerts et administrés par les districts scolaires. Ces derniers reçoivent des fonds du ministère de l'Éducation et des Soins de la Petite Enfance, qui établit également des normes d'éducation inclusive et assure la gouvernance du système dans son ensemble.

Dans le système éducatif de la maternelle à la 12e année, les enfants et les adolescents handicapés peuvent également bénéficier du Programme de thérapie pour enfants d'âge scolaire. Ils y reçoivent des services d'ergothérapie et de physiothérapie pour leur donner les moyens d'être autonomes et d'atteindre leurs objectifs éducatifs pendant leur scolarité. Ce programme est financé par le gouvernement de la Colombie-Britannique et administré en partenariat avec les conseils scolaires et les administrations des écoles indépendantes.

WorkBC, la commission du travail, propose tout un choix de ressources et de services aux personnes handicapées pour les aider à poursuivre des études postsecondaires, à bénéficier d'un financement ou de mesures d'adaptations dans leur éducation, à acquérir une expérience et des compétences professionnelles, et à créer ou à développer une affaire. La commission offre également des renseignements sur des organismes communautaires et caritatifs qui apportent une aide à l'éducation et à l'emploi aux personnes handicapées en Colombie-Britannique. Voici quelques exemples de programmes administrés par WorkBC:

- Le Programme de stages pour diplômés aptes au travail offre des stages coordonnés et rémunérés, d'une durée de douze mois dans l'ensemble de la fonction publique de la Colombie-Britannique, aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur qui se considèrent handicapés.
- Les Services de technologie d'assistance de WorkBC offrent de l'équipement et des dispositifs aux personnes handicapées pour surmonter les obstacles sur leur lieu de travail.
- Les étudiants handicapés de l'enseignement postsecondaire peuvent bénéficier de nombreuses subventions et bourses pour les aider à poursuivre leurs études:
- La Bourse d'accès pour les étudiants handicapés aide les étudiants à temps plein souffrant d'un handicap permanent ou d'un handicap persistant ou prolongé à payer leurs études en prenant en charge une partie du financement de leur prêt étudiant (jusqu'à 1,560 dollars par année d'études).
- Le Programme d'assistance aux étudiants handicapés aide ceux-ci à payer des services éducatifs exceptionnels et de l'équipement adapté (jusqu'à 12,000 dollars par an).
- La Bourse complémentaire pour les étudiants handicapés est destinée aux étudiants à temps plein ou à temps partiel qui sont admissibles à la bourse canadienne pour étudiants handicapés (jusqu'à 800 dollars par an).
- La Bourse d'évaluation des troubles de l'apprentissage aide les étudiants à temps partiel ou à temps plein à faire face aux coûts initiaux de l'évaluation de troubles de l'apprentissage nécessaire pour déterminer leur admissibilité à des services et/ou à de l'équipement (jusqu'à 3,500 dollars).





## FAIRE LE POINT: LES POLITIQUES DE HANDICAP EN ACTION

### Obstacle à l'accès: le manque d'information

Pour les participants à l'enquête et aux entretiens de notre étude, le manque d'information sur les services et les mesures de soutien constituait l'un des principaux obstacles à l'accès aux programmes. Un grand nombre d'entre eux ont eu du mal à trouver des renseignements sur les programmes pouvant répondre aux besoins de leur enfant. Plusieurs ont indiqué qu'ils ne savaient pas à qui s'adresser pour faire aider leur enfant après son diagnostic. Ils ont fréquemment signalé qu'ils n'ont pu trouver des programmes que grâce à d'autres parents ou à des groupes de réseaux sociaux dirigés par des parents. Bon nombre d'entre eux ont exprimé le désir de se faire aider par un professionnel connaissant bien le système complexe des programmes pour enfants handicapés et des processus de demandes.



*Dans 35 % des cas, les participants à l'enquête ne connaissaient pas l'existence des différents programmes de la Colombie-Britannique pour les personnes handicapées.*

*“En fait, sur la question de l'accès, j'étais bien renseigné sur le système, sur comment il fonctionne et sur ce qu'il faut faire. Mais beaucoup de familles avancent à tâtons dans le noir, essayant de déterminer ce qui va suivre, et il n'y a personne pour le leur dire, ou leur expliquer ce qu'il faut faire.”*

- La Bourse d'accès pour les étudiants sourds aide les étudiants sourds et malentendants ayant des difficultés financières à faire face aux coûts supplémentaires d'un établissement d'enseignement supérieur spécialisé où le programme d'études est enseigné en ASL.

Enfin, le gouvernement de la Colombie-Britannique s'associe à de nombreux organismes comme Assistive Technology BC, CAPER-BC, et SetBC, pour offrir des ressources de technologies d'assistance aux élèves du primaire et du secondaire ainsi qu'aux étudiants du postsecondaire dans toute la province.

### Logement et transport

Une subvention aux propriétaires handicapés réduit le montant de l'impôt foncier payé annuellement sur les biens immobiliers dont la valeur est inférieure à un certain montant. Les contribuables handicapés à faible revenu dont la valeur de la résidence est supérieure au seuil d'attribution de l'aide peuvent accéder à un complément d'aide pour les personnes invalides.

Les personnes handicapées peuvent bénéficier d'une aide pour réduire leurs frais de transport grâce au programme de remboursement de la taxe sur les carburants pour les personnes vivant avec des handicaps. Celles qui ont 16 ans ou plus et qui possèdent ou louent un véhicule peuvent bénéficier d'un remboursement de la taxe sur les carburants allant jusqu'à 500 dollars par année civile et d'une réduction de 25 % sur l'assurance-automobile de base Autoplan souscrite auprès de l'Insurance Corporation of BC.

## Programmes mixtes

Les programmes mixtes pouvant apporter un soutien aux personnes handicapées, même s'ils ne sont pas spécifiquement conçus pour elles, sont notamment les suivants:

- Logement avec services de soutien: ce programme propose des logements subventionnés avec des mesures de soutien sur place pour les adultes célibataires, les personnes âgées et les personnes handicapées qui courent le risque de se retrouver sans abri ou qui le sont déjà.
- Rabais de la C.-B. sur les adaptations rendant le domicile accessible.: ce programme accorde des remises aux familles à revenu faible ou modique pour l'adaptation des logements de personnes âgées et de personnes souffrant d'un handicap permanent.
- Programme de vie autonome de la C.-B.: ce programme subventionné met des logements et des services d'aide à la disposition des personnes âgées et des personnes handicapées pour leur permettre une vie autonome.
- Logement subventionné: ce programme propose des logements à long terme aux personnes à faible revenu en mesure de vivre de manière indépendante, y compris les personnes handicapées. Dans le cadre de ce programme, les loyers sont calculés en fonction du revenu.
- Programmes de soins à domicile et de proximité subventionnés par la collectivité: un certain nombre de programmes sont offerts dans le cadre des soins à domicile et de proximité. Certains s'adressent aux personnes handicapées, d'autres aux personnes âgées et d'autres enfin aux personnes dans le besoin. Parmi des exemples, citons les Services de jour aux adultes, les Choix de mesures de soutien à la vie autonome (CSIL), les Foyers de groupe, et les Services de soins de longue durée.
- Programme de report de l'impôt foncier: ce programme permet, notamment aux personnes handicapées, de différer le paiement de l'impôt foncier pour une année donnée lorsqu'on n'est pas en mesure de la payer.
- Plan Fair PharmaCare: ce programme permet aux familles à faible revenu de payer les médicaments sur ordonnance, les frais d'ordonnance et certains appareils et produits médicaux.
- Programme d'aide au loyer (RAP): ce programme permet aux parents qui sont dans la vie active et qui ne touchent que de faibles revenus de recevoir dans certaines conditions une aide mensuelle pour payer leur loyer. Pour en bénéficier, ils doivent toucher un revenu familial avant impôt inférieur ou égal à 40 000 dollars, avoir travaillé à un moment donné au cours de l'année précédente et avoir au moins un enfant à charge en dessous d'un certain âge. Il convient de remarquer que la condition d'âge est supprimée si l'enfant souffre d'un handicap physique ou mental.
- Logement pour soins complexes: ceux-ci sont destinés aux adultes de 19 ans et plus qui souffrent d'importants problèmes de santé mentale, de toxicomanie ou de troubles concomitants, ainsi que de besoins fonctionnels causés par une lésion cérébrale acquise, une maladie chronique ou des déficiences physiques, intellectuelles ou développementales.
- Services infirmiers de soutien: une équipe communautaire d'infirmières autorisées offre des mesures de soutien aux parents et aux aidants d'enfants et d'adolescents (de moins de 20 ans) présentant des problèmes médicaux complexes, afin de les aider à mener une vie active et en meilleure santé au sein de leur localité.

- Programme de permis de stationnement pour les personnes handicapées: ce programme permet de se procurer un permis de stationnement pour se garer dans des espaces désignés. Il est destiné aux personnes qui ont besoin de plus de place pour monter dans des véhicules et en descendre en fauteuil roulant, qui utilisent des aides à la mobilité ou qui doivent se garer plus près d'un bâtiment en raison de leur état de santé. Ces personnes peuvent demander un permis même si elles n'ont pas de véhicule. Deux types de permis peuvent être accordés: les permis permanents, valables trois ans et renouvelables, et les permis temporaires, valables d'un à douze mois et non renouvelables.



## Soutien aux personnes et aux familles

Un grand nombre d'organisations à but non lucratif, caritatives et autres défendent et soutiennent les Britanno-Colombiens handicapés et leur famille. Voici quelques-unes d'entre elles:

- Indigenous Disability Canada (IDC)/British Columbia Aboriginal Network on Disability Society (BCANDS)
- Disability Alliance BC
- Family Support Institute of BC
- Inclusion BC
- Autism BC
- Cerebral Palsy Association of British Columbia